

SECRIF

2, rue Simone Veil

93400 Saint-Ouen-sur-Seine

Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

audixia

AUDIXIA – Immeuble le Luminis
91 rue Jean Jaurès – 92800 Puteaux
Tél : 01 41 45 06 75

Bilan Actif

Au	31-12-2025	31-12-2024
Durée	12 Mois	12 Mois

en Euros	Valeur Brute	Amor.& Dépréc.	Valeur Nette	Valeur Nette
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
. Frais de recherche et de développement				
. Donations temporaires d'usufruit				
. Logiciels, brevets, droits et valeurs similaires				
. Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
. Terrains				
. Constructions				
. Installation techniques, matériels et outillages				
. Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATION DESTINES A ETRE CEDES				
. Biens divers				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
. Participations et créances rattachées				
. Autres titres immobilisés				
. Prêts, autres				
TOTAL I				
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES			75	225
. Créances clients, usagers et comptes rattachés				
. Cotisations des adhérents			75	225
. Autres créances				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES			58 397	204 282
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
TOTAL II			58 472	204 507

Bilan Actif (suite)

Au	31-12-2025	31-12-2024
Durée	12 Mois	12 Mois

<u>en Euros</u>	Valeur Brute	Amor.& Dépréc.	Valeur Nette	Valeur Nette
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (III)				
PRIMES DE REMBOURSEM. DES EMPRUNTS (IV)				
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (V)				
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)			58 472	204 507

Bilan Passif

Au	31-12-2025	31-12-2024
Durée	12 Mois	12 Mois

<u>en Euros</u>	Valeur Nette	Valeur Nette
FONDS PROPRES/ FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS PROPRES/ FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	0	0
. Fonds propres statutaires		
. Fonds propres complémentaires		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE	0	0
. Fonds propres statutaires		
. Fonds propres complémentaires		
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE	0	0
ECARTS DE REEVALUATION	0	0
RESERVES	0	0
. Réserves statutaires ou contractuelles		
. Réserves pour projet de l'entité		
. Autres		
REPORT A NOUVEAU	154 172	337 391
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-157 049	-183 219
<u>SITUATION NETTE</u>	-2 877	154 172
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES		
. Subventions d'investissement		
. Provisions réglementées		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
. Provisions réglementées		
TOTAL I	-2 877	154 172

Bilan Passif (suite)

Au	31-12-2025	31-12-2024
Durée	12 Mois	12 Mois

<u>en Euros</u>	Valeur Nette	Valeur Nette
FONDS REPORTES ET DEDIES		
. Fonds reportés liés aux legs et donations		
. Fonds dédiés		
TOTAL II	0	0
PROVISIONS		
. Provisions pour risques		
. Provisions pour charges		
TOTAL III	0	0
FONDS DEDIES		
. Sur subventions de fonctionnement		
. Sur autres ressources		
TOTAL III bis	0	0
DETTES		
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts et dettes financières diverses		
. Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	16 004	13 375
. Dettes des legs ou donations		
. Dettes fiscales et sociales	14 231	13 754
. Autres dettes (allocations à verser)	31 114	23 206
. Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	61 349	50 335
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (V)	0	0
TOTAL DU PASSIF (I+II+III+III bis+IV+V)	58 472	204 507

Compte de résultat

Au	31-12-2025	31-12-2024
Durée	12 Mois	12 Mois

en Euros	Total	Total
----------	-------	-------

PRODUITS D'EXPLOITATION		
COTISATIONS DES MEMBRES	4 975	5 835
VENTES DE BIENS ET SERVICES		
. Ventes de biens, dont ventes de dons en nature		
. Ventes de prestations de service, dont parrainage		
PRODUITS DES TIERS FINANCEURS	1 032 000	1 032 000
. Subvention Région	1 032 000	1 032 000
. Versements des fondateurs ou sommations de la dotation consommable		
. Ressources liées à la générosité du publique		
dons manuels		
mécénats		
legs, donations et assurances vie		
. Contributions financières		
REPRISE SUR AMORT., DEPREC., PROVISIONS ET TRANSF.CHARGES		
UTILISATION DES FONDS DEDIES		
AUTRES PRODUITS		
. Allocations antérieures échues	4 721	7 425
. Dons manuels		
. Mécénats		
. Legs et donations		
. Contributions financières reçues		
. Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
. Autres produits	2	4
TOTAL I	1 041 698	1 045 264
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	23 943	23 767
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	837	180
Salaires et traitements	32 851	34 437
Charges sociales	13 891	13 716
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
. Aides financières		
. Allocations aux membres	1 127 170	1 156 382
. Autres charges diverses	55	1
TOTAL II	1 198 747	1 228 483
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-157 049	-183 219

Compte de résultat (suite)

Au	31-12-2025	31-12-2024
Durée	12 Mois	12 Mois

	en Euros	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
De participations			
D'autres valeurs mobilières, créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprise s/provisions, dépréciations et transferts de charge			
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement			
TOTAL (III)		0	0
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Charges nettes sur cessions de Valeurs Mobilières de placement			
TOTAL (IV)		0	0
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)		0	0
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		-157 049	-183 219
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Reprise sur provisions			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
TOTAL (V)		0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion			
Sur opération en capital			
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions			
TOTAL (VI)		0	0
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		0	0
PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS (VII)		0	0
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VIII)		0	0
Total des PRODUITS		1 041 698	1 045 264
Total des CHARGES		1 198 747	1 228 483
EXCEDENT OU DEFICIT		-157 049	-183 219

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	6 417	6 452
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens (locaux à Saint-Ouen)	6 417	6 452
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

SECRIF

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice 31/12/2025

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ET FAITS CARACTERISTIQUES

La Société d'Entraide des Conseillers Régionaux d'Ile-de-France est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 qui a pour but d'assurer à ses membres et leurs ayant droit des prestations périodiques d'entraide sous forme d'allocations annuelles de retraite.

De par la loi 92-108 du 3 février 1992 et les lois subséquentes codifiées notamment à l'article L 4135-25 du CGCT relatives aux conditions d'exercice des mandats locaux, l'objet de l'association est limité à la liquidation de droits acquis pour chacun de ses membres en fonction des versements effectués par chacun à l'association pendant la durée de son mandat. L'association a ainsi pour mission de suivre les droits acquis des élus, de gérer les fonds de réserve de trésorerie et de régler les pensions des élus de la mandature 1986-1992.

Une convention de financement avec la Région Île-de-France a été signée le 23 février 2022 afin de définir les obligations respectives de la Région Île-de-France et de la SECRIF. Cette convention est tacitement renouvelée annuellement, sous réserve du vote favorable de la subvention par le Conseil régional, ou la Commission permanente par délégation, sans toutefois que sa durée ne puisse excéder quatre ans.

Le 1^{er} février 2013, l'association a recruté une assistante de direction en charge du suivi administratif. Son effectif est donc d'une personne.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Plan comptable général, tel qu'issu du règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 et intégrant notamment les modifications apportées par le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. L'association tient compte aussi des prescriptions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ces textes constituent le référentiel comptable applicable à l'établissement et à la présentation des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Comparabilité des comptes

2.2.1 Durée de l'exercice

La durée de l'exercice 2025 est de 12 mois, identique à celle de l'exercice précédent.

2.2.2 Changement de méthode comptable

➤ Application du règlement ANC n°2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique le règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général.

Ce règlement, dit de « modernisation des états financiers », introduit plusieurs évolutions du cadre comptable français, notamment :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel, recentré sur les produits et charges ne relevant pas de l'activité normale et courante ;
- La suppression de la technique de transfert de charges ;
- Une refonte de la nomenclature des comptes ;
- L'introduction de modèles obligatoires de bilan et de compte de résultat ;
- La mise en place de tableaux normés dans l'annexe.

Selon l'article 122-1 du PCG, l'application d'un nouveau règlement constitue un changement de méthode comptable imposé, ne nécessitant pas de justification par l'entité.

Conformément aux dispositions du règlement, cette première application s'effectue de manière prospective, sans retraitement des comptes des exercices antérieurs, notamment au titre de la nouvelle définition du résultat exceptionnel ou des transferts de charge.

Cette évolution n'a donc pas d'incidence sur la situation financière ni sur le résultat de l'association. Elle se traduit uniquement par des modifications de présentation des états financiers et par une mise à jour de la nomenclature comptable utilisée.

➤ Présentation des états financiers

Lors du premier exercice d'application, la SECRIFF présente le bilan et le compte de résultat conformément aux nouveaux modèles prévus par le règlement.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent sont également présentés selon ces modèles, dans la colonne « Exercice N-1 ». Afin d'assurer la comparabilité de présentation entre les exercices, certains reclassements sont opérés dans les données comparatives de l'exercice précédent.

➤ Incidence des reclassements réalisés au titre de l'exercice précédent

L'association n'a procédé à aucun reclassement significatif dans la colonne comparative « Exercice N-1 », qui correspond au bilan et au compte de résultat de l'exercice précédent tels qu'ils ont été arrêtés et publiés.

2.3 Méthodes comptables

2.2.1 Cotisation des membres

Les cotisations des membres sont prises en compte au fur et à mesure de leur encaissement et celles non encore versées pour un exercice sont constatées en produit à recevoir à la clôture.

3. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

L'ensemble des créances et des dettes a une échéance à moins d'un an à la date de leur inscription.

3.2 Créances et dettes sur les Membres et assimilés

Le montant du poste "Allocations restant à verser" comprend toutes les allocations restant à verser à la clôture de l'exercice. Au 31/12/2025, ce poste s'élève à 31 115 €. Conformément aux statuts, lorsque l'allocation due à un membre n'est pas versée du fait du non-paiement de sa cotisation l'allocation est maintenue en dette pendant 3 ans tant que le membre ou ses ayant droit n'ont pas régularisé la situation. Sans régularisation dans ce délai de 3 ans, l'allocation concernée est portée définitivement en autre produit d'exploitation. Sur l'exercice le montant de ces produits s'élève à 4 721 €.

3.3 Évolution des fonds associatifs

La perte de l'exercice 2024 a été portée en report à nouveau sur l'exercice. Les fonds associatifs sont constitués du report à nouveau à la fin de l'exercice et du résultat de l'exercice 2025:

- Cumul des excédents en report à nouveau à fin 2024 :	+ 154 172 €
- Résultat de l'exercice 2025 (perte) :	- 157 049 €

Fonds associatifs 31/12/2025 :	- 2 877 €
(situation nette)	

3.4 Cotisations des membres

Durant l'exercice, les produits des cotisations de l'exercice 2025 s'élèvent 4 975 € contre 5 835 € en 2024.

3.5 Charges à payer

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 508 €	
Honoraires audit		9 500 €
Autres (sténotypie, divers)		1 008 €
Dettes fiscales et sociales	4 590 €	
Provision pour congés à payer (charges sociales incluses)		4 590 €

Total des Charges à payer : 15 098 €

3.6 Contributions volontaires en nature

L'association bénéficie de la mise à disposition d'un local par le Conseil Régional Île-de-France et des infrastructures administratives courantes associées (téléphone, électricité, nettoyage, maintenance...). Celles-ci ont fait l'objet d'une valorisation indiquée au pied du compte de résultat pour 6 417 € contre 6 452 € au 31/12/2024. Il est rappelé que ces mises à disposition ne font pas l'objet de flux monétaires.

3.7 Effectif

L'association emploie une personne à temps complet.

3.8 Engagements hors bilan

Aucune provision pour indemnité de fin de Carrère n'est constituée. Compte tenu de l'effectif, l'engagement en matière de retraite n'est pas significatif.
Il n'existe pas d'autre engagement hors bilan significatif connu de l'association.

3.9 Evènements post-clôture

Néant.